



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

LETTRE D'INFORMATION
2/2019

Chers collègues,

Cette newsletter contient des informations relatives aux principales activités dans lesquelles notre Association est impliquée en cette fin d'année.

1. Activités.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le *VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association internationale de droit de la mer* aura lieu à Athènes (Grèce) dans le courant de la première semaine du mois de novembre 2020 et sera organisé en coopération entre l'Université d'Athènes et l'Université de la mer Egée, sous la direction des Professeurs Maria Gavouneli et Ioannis Stribis. Le thème du colloque portera sur l'interaction des acteurs publics et privés en matière de gouvernance internationale des mers et des océans.

Je veux également souligner que le Conseil de notre Association a demandé une accréditation *ad hoc*, en qualité d'ONG, pour participer à la *2020 UN Ocean Conference* (2-6 juin 2020) à Lisbonne. A cette fin, le Conseil a nommé une Délégation de l'AssIDMer composée des Professeurs Fernando Loureiro Bastos (Université de Lisbonne), Fernando Cardoso Correia (ancien fonctionnaire de l'Union européenne) et Marta Chantal Ribeiro (Université de Porto) et a nommé le Professeur Cardoso Correia comme Chef de la délégation. Nous sommes en attente de confirmation de la part du Secrétariat de la Conférence.

Vous trouverez plus d'informations sur les activités de l'Association en consultant le site **web** (www.assidmer.net) et les réseaux sociaux (**Facebook** : facebook.com/AssIDMer), **Twitter** : twitter.com/AssIDMer, **Linkedin** www.linkedin.com/in/assidmer, **Academia.edu** : independent.academia.edu/assidmer).

2. Prix Daniel Vignes, III^{ème} Edition.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil de l'Association a publié l'appel à candidature le 10 novembre 2019, avec une date limite de dépôt des candidatures fixées

au 15 mai 2020. L'appel à candidature et le règlement du Prix sont publiés sur notre site.

Le Prix a pour objectif de récompenser, dans le respect des conditions posées par le Règlement, les auteurs des meilleurs articles portant sur des thèmes relatifs au droit international de la mer. Les articles peuvent être rédigés en anglais, espagnol, français, italien, portugais.

Le Prix sera décerné lors du VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association à Athènes. Le Conseil a décidé de porter le montant du Prix à 750 euros.

La Troisième édition du Prix Daniel Vignes est appuyée par la rémunération du livre M.C. Ribeiro, F.L. Bastos et T. Henriksen (eds), *Global Challenges and the Law of the Sea*, Berlin, Springer, 2019, concernant le VII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer.

Je vous en prie de diffuser l'Appel à candidature pour le Prix Daniel Vignes aux membres de votre network académique.

3. Cotisations annuelles.

A partir du 1^{er} janvier 2019, la cotisation de base s'élève à 50 Euros pour les membres actifs. Elle s'élève à 200 Euros pour les personnes morales.

Il est possible de devenir membre à vie par versement de dix ans de cotisations. A ce titre, je voudrais saluer le Professeur Erik Franckx (Vrije Universiteit Brussel, Belgique) pour son choix de devenir membre à vie de l'Association. Il s'ajoute à une liste dans laquelle il avait déjà Andrea Caligiuri, Giuseppe Cataldi, Olivier Chantrel-Scotto, Mariko Kawano, et Nathalie Ros.

Pour régler votre cotisation, ou verser votre contribution volontaire, effectuer un virement sur le compte bancaire ayant les coordonnées suivantes :

Aux noms de **Giuseppe Cataldi, Andrea Caligiuri**

IBAN: IT47B034421423900002361189

SWIFT: WIDIITMM

WIDIBA S.p.A.

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau. S'il vous plaît, merci d'inclure l'objet du virement (année de la cotisation ou don).

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, le Professeur Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

La cotisation 2019 et les arriérés de cotisations peuvent être payés avec le même virement. Rappelez-vous que les arriérés de cotisations s'élèvent à 40 euros jusqu'en 2018.

Je vous rappelle que les membres de l'Association jouissent des avantages suivants :

- droit de soumettre un projet éditorial pour la publication dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » ;
- des opportunités de Networking ;
- la participation à l'Assemblée générale de l'AssIDMer et à l'élection des membres du Conseil de l'AssIDMer ;
- la réduction de 50% du prix des volumes publiés dans les « *Cahiers de l'Association Internationale du Droit de la Mer* » par l'Editoriale Scientifica ;
- droits d'accès à taux préférentiel à d'autres publications de l'AssIDMer ou produites avec son patronage ;
- l'accès aux Newsletters de l'AssIDMer et autres informations utiles.

4. Hommage à Alexander Yankov (1924-2019).

Nous nous inclinons encore une fois, reconnaissant, au souvenir de l'enthousiasme de Alexander Yankov, membre fondateur et ancien vice-président de l'AssIDMer, décédé le 17 octobre, et à sa contribution à la promotion du droit de la mer.

Bien cordialement.

Naples, 23 novembre 2019

Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi





ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
www.assidmer.net

PRIX DANIEL VIGNES
3^{EME} EDITION

L'Association Internationale du Droit de la Mer (AssIDMer) met au concours, tous les deux ans, à l'occasion de son Colloque ordinaire, un prix pour le meilleur article publié dans une revue ou une œuvre collective, aux fins de la diffusion de la connaissance du Droit international de la mer. Les articles peuvent être rédigés en anglais, espagnol, français, italien, portugais.

A la seule exception des Membres et anciens Membres du Conseil de l'Association, le concours est ouvert à toute personne âgée de moins de 40 ans à la date limite d'envoi de l'article.

Les candidatures sont adressées par courrier électronique au Secrétaire général de l'Association Internationale du Droit de la Mer, Mme le professeur Nathalie Ros (n.ros@assidmer.net), avant le 15 mai 2020 (date limite d'admissibilité des candidatures). Les candidatures doivent être accompagnées d'un CV, contenant nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité et adresse de l'auteur de l'article.

Le montant du prix s'élève à 750 euros. Les lauréats deviendront automatiquement membres de l'Association. La cotisation est une partie du prix.

La Troisième édition du Prix Daniel Vignes est appuyée par la rémunération du livre M.C. Ribeiro, F.L. Bastos et T. Henriksen (eds), *Global Challenges and the Law of the Sea*, Berlin, Springer, 2019, concernant le VII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association Internationale du Droit de la Mer.

Le prix sera officiellement décerné lors du VIII^{ème} Colloque ordinaire de l'Association en 2020.

Naples, 10 novembre 2019

Président de l'AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

www.assidmer.net

**DANIEL VIGNES PRIZE
3TH EDITION**

The International Association for the Law of the Sea (AssIDMer) confers, every two years, during its Ordinary Meeting, a prize for the best article published in a journal or a collective work, to disseminate knowledge of the international law of the sea. Articles can be written in English, Spanish, French, Italian, and Portuguese.

With the sole exception of members and former members of the Board of the Association, the competition is open to everyone under the age of 40 by the deadline for sending the article.

Applications must be submitted by mail to the Secretary General of the International Association of Law of the Sea, Prof. Nathalie Ros (n.ros@assidmer.net), before 15 May 2020 (deadline for applications). Applications must be accompanied by a CV, containing first and last name, date and place of birth, nationality and address of the author of the article.

The amount of the prize is 750 Euros. The winners will automatically become members of the Association. The fee is part of the amount of the prize.

3th Edition of the Daniel Vignes Prize is supported by the remuneration of the book M.C. Ribeiro, F.L. Bastos and T. Henriksen (eds), *Global Challenges and the Law of the Sea*, Springer, Berlin, 2019, concerning the VIIth Colloquium of the International Association of the Law of the Sea.

The prize will be officially awarded during the VIII Ordinary Meeting of the Association in 2020.

Naples, 10 November 2019

President of the AssIDMer
Prof. Giuseppe Cataldi